

# LE PUBLICISTE.

DUODI 2 Frimaire, an IX.

Le prix de l'abonnement du PUBLICISTE est de 13 fr. 50 cent. pour trois mois, 26 fr. pour six mois, & 50 fr. pour l'année.

Et avec le Feuilleton, 1 fr. 50 cent. de plus par trimestre pour les départemens. Ce Feuilleton contient l'annonce des spectacles, des détails sur les pièces nouvelles, les débuts des acteurs & des avis.

Les loix & arrêtés des consuls sont imprimés textuellement & délivrés aux souscript<sup>rs</sup>. sans augmentation de prix.

S'adresser, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moineaux, n<sup>o</sup>. 425, butte des Moulins, à Paris.

## RUSSIE.

De Pétersbourg, le 25 octobre (3 brumaire).

La gazette de la cour publie aujourd'hui les articles suivans :

« D'après les rapports qu'on a reçus du conseiller intime Kalitschew (1), on a eu connoissance que l'empereur romain a eu intention d'envoyer à la cour de S. M. I. une ambassade extraordinaire, pour excuser ce qui s'est passé à Ancône (2) & a nommé, à cet effet, le lieutenant-général & chevalier de la Toison-d'Or, prince d'Auersberg (3); mais

(1) On a fait tant de bruit des conférences entre M. de Kalitschew & M. de Cobentzel, à Carlsbad, qu'on avoit cru dans le public qu'il ne s'agissoit de rien moins que d'un nouveau traité d'alliance offensive & défensive entre les deux cours impériales. Il résulte de cet article de la gazette de Pétersbourg, qu'il y étoit seulement question de donner une satisfaction à l'empereur Paul I<sup>er</sup>, & de choisir un ambassadeur qui fût agréé par ce monarque.

(2) On sait que l'un des motifs du mécontentement de Paul I<sup>er</sup>. contre la cour de Vienne, est fondé sur la capitulation d'Ancône. Cette place fut d'abord bloquée par les troupes russes & ottomanes, secondées par les corps d'insurgés aux ordres du général Lahoz : ces insurgés furent mis en déroute par la garnison française, & Lahoz tué. Ce fut à la suite de cet événement que le général autrichien Frœhlich partit de Vitorbe avec les troupes à ses ordres, pour faire le siège d'Ancône. Au bout de quelques mois, il obligea la garnison française à capituler, & le général français stipula que la place seroit remise aux Autrichiens. Le général Frœhlich se prévalut de cette clause ; pour empêcher les Russes & les Turcs d'entrer dans la place : ils furent mis en cantonnemens dans les environs de Sinigaglia & de Pesaro. Indépendamment de Paul I<sup>er</sup>. demanda que le général Frœhlich fût puni. Il fut suspendu provisoirement de ses fonctions, en attendant le jugement définitif du conseil de guerre. Mais il paroît que le conseil aulique de guerre à Vienne n'attendit pas le jugement, & fit insinuer au général russe envoyé à Vienne *ad hoc*, que l'on ne trouvoit pas dans le procès des motifs suffisans pour condamner la conduite du général Frœhlich. Là-dessus le général russe partit pour Pétersbourg ; & depuis ce moment il n'avoit plus été question de cette affaire dans le public. Il paroit que la cour de Vienne a cru qu'une ambassade chargée de porter ses excuses à l'empereur Paul I<sup>er</sup>. désarmeroit le courroux de ce monarque.

(3) Ce fut le prince d'Auersberg qui fut chargé d'aller au-devant de la grande-duchesse Alexandra Paulowna, épouse de l'archiduc Palatin, & de la conduire à Vienne. Le mot allemand *Grobheiten* signifie grossièreté : il paroît que le journal de Mannheim, d'où nous copions cette traduction, a cru devoir mitiger l'expression, en employant le mot incivilité.

S. M. I. n'a pas jugé à propos d'accepter ni l'ambassade, ni l'ambassadeur, & particulièrement en la personne du prince d'Auersberg : la grande princesse Alexandra Paulowna, archiduchesse d'Autriche, s'est permise plusieurs incivilités (*verschieden grobheiten*) envers S. A. I. ; au contraire, S. M. a ordonné de laisser tout cela sans réponse, (*alles diesses unbeantwortet zu lassen*).

» Le gouverneur-général de Livonie & d'Esthonie, conseiller intime actuel Nagel, a été congédié avec pension de la totalité de ses appointemens. Le général de cavalerie, comte de Pahlen, doit diriger les affaires civiles en Livonie, Esthonie & Courlande.

## POLOGNE.

De Lemberg, le 24 octobre (3 brumaire).

D'après les lettres de la Volhinie, les troupes russes s'approchent de plus en plus de nos frontières ; une partie a déjà occupé un camp très-considérable. On assure même que 25 mille hommes attendent journellement l'ordre de se rendre à leur destination ultérieure.

On parle beaucoup d'un congrès qui doit se tenir à Varsovie, & on doit, dit-on, se rendre l'empereur de Russie & le roi de Prusse.

De Hambourg, le 12 novembre (21 brumaire).

On vient de publier le traité de subsides entre S. M. le roi d'Angleterre & l'électeur de Mayence. Il porte en substance, que l'électeur doit fournir un corps d'élite de 3464 hommes, tant infanterie que cavalerie, à la disposition de S. M. B., lequel pourra être porté jusqu'à 6 mille hommes. Le roi paiera pour chaque cavalier 80 écus banco, & pour chaque fantassin 30 écus banco. S. M. B. s'engage à ne conclure aucune paix avec la France, sans y faire comprendre l'électeur ; à lui procurer des indemnités en cas d'une invasion de l'ennemi dans ses provinces électORALES, lors de la paix générale, pour que tous les états que l'électeur a possédés avant la guerre, lui soient rendus. Cette pièce est datée de Pfora près de Donaueschingen, le 30 avril 1800, & signée W. WICKHAM ; H. comte de SPAUR.

De Cassel, le 12 novembre (21 brumaire).

Il vient de paroître en Allemagne la première livraison d'un ouvrage qui doit également intéresser les poètes, les artistes & les antiquaires. C'est une collection d'antiques qui représentent des sujets tirés d'Homère : M. Tischbein, de Cassel, & ci-devant directeur de l'académie des arts à Naples, les a rassemblés, & a soigné la partie de la gravure ; le célèbre éditeur de Pindare & de Virgile, M. Heine de Göttingue, a fait les explications. Si jamais on a travaillé *con amore*, c'est bien le cas & de l'artiste & du savant qui se sont réunis pour la publication de cet ouvrage. M. Heine,

malgré ses 75 ans, y a mis tout le feu de la jeunesse, & jamais un amant n'a senti plus d'enthousiasme pour sa maîtresse, que M. Tischbein pour ses antiques *homériques*, qu'il a heureusement sauvées de l'abîme des révolutions & contre-révolutions napolitaines. Il se trouvoit à Naples lors de la prise de cette ville par les Français. Deux fois des soldats, furieux de la résistance qu'ils avoient éprouvée de la part des lazzaronis, assaillirent sa maison dans l'intention de la piller; deux fois il les désarma, en les conduisant dans son atelier, où un tableau d'Hélène & de Paris contribua sur-tout à les radoucir.

*D'Augsbourg, le 13 novembre (22 brumaire).*

Il est certain aujourd'hui que la fin de l'armistice a été dénoncée par le général Dessollés, en conséquence des ordres qu'il a reçus, il y a deux jours, par un courrier de Paris. On varie sur les causes qui ont motivé cette démarche du gouvernement français: suivant les uns, il demande que le comte de Cobentzel signe, avant cette époque, des préliminaires de paix; suivant d'autres, il demande que ce négociateur ait reçu des pleins pouvoirs pour signer une paix définitive. Il est plus probable qu'il s'agit seulement des conditions d'une prolongation d'armistice; car on sait que M. le comte de Cobentzel a été chargé de négocier d'abord sur cet objet, & il est vraisemblable que les conditions qui ont été proposées lui ont paru de nature à être soumises préalablement à la décision de S. M. I. Il paroitroit donc que les dispositions offensives ordonnées par le gouvernement français, ont pour objet d'appuyer par des démonstrations imposantes le succès des demandes qu'il forme pour une prolongation d'armistice. On présume qu'il y est question de faire occuper par l'armée française la totalité du cercle de Franconie, & les deux rives de l'un, pendant les négociations de Lunéville.

*De Ratisbonne, le 14 novembre (23 brumaire).*

On assure de nouveau aujourd'hui, que l'électeur palatin traite de sa paix particulière avec la France, sur l'invitation expresse de l'empereur de Russie & du roi de Prusse. Il paroît que les 8 ou 9 mille bavares à la solde anglaise, qui sont encore à l'armée de l'archiduc Jean, ne tarderont pas à venir joindre dans le Haut-Palatinat les troupes de l'électeur, qui y sont déjà rassemblées.

On prétend que l'empereur de Russie n'a rappelé son ministre près du duc de Wurtemberg, que parce que ce prince a balancé à suivre les conseils que Paul I<sup>er</sup> lui a donnés de faire sa paix avec la France.

*De Bamberg, le 15 novembre (22 brumaire).*

Le général Desbrulys, qui commande la division du général Souham en son absence, a transféré hier son quartier-général de Barg-Ebrach à Bamberg. Cette division n'a pas encore connoissance officielle de la rupture de l'armistice. On annonce le prochain retour du général Souham, qui a fait un voyage à Limoges, sa patrie.

Le prince de Reuss, directeur-général du recrutement en Empire, a reçu de S. M. impériale le grand-croix de Saint-Etienne.

*De Francfort, le 16 novembre (25 brumaire)*

Il est aujourd'hui hors de doute que le premier consul tend par sa politique, à isoler entièrement l'Autriche & l'Angleterre de leurs anciens alliés. Ce n'est pas le moindre prodige de son administration, de voir aujourd'hui la Prusse &

la Russie dieter, en quelque sorte, à l'Autriche les conditions de paix qu'elle refusera par l'effet des insinuations du cabinet britannique. Le résultat de cette intervention des puissances du Nord est que l'Autriche est obligée d'accepter la paix, & l'on peut aujourd'hui la regarder comme certaine, malgré toutes les apparences d'hostilités & les dénonciations d'armistice dont les feuilles allemandes & françaises sont remplies.

On ne voit encore aucun mouvement dans l'armée gallo-batave, quoique cette armée doive être en ordre de bataille pour le 30 brumaire. C'est le général Duhem qui commandera l'avant-garde, & l'adjudant-général Daverine, commandant de la place de Francfort, les avant-postes. Ce jeune militaire s'est généralement fait aimer, aussi est-il vivement regretté à Francfort.

Le 18 brumaire, un bâtiment chargé venant de Francfort à Mayence, a coulé bas. La perte est au moins de 140 mille florins.

#### RÉPUBLIQUE HELVÉTIQUE.

*De Zurich, le 10 novembre (19 brumaire).*

Le commissaire du gouvernement helvétique près l'armée des Grisons, a annoncé officiellement à notre préfet que la cessation de l'armistice a été dénoncée hier; en sorte que les hostilités recommenceront le 24, si l'on ne reçoit pas de Paris la nouvelle de la signature des préliminaires de paix.

#### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

*De Bruxelles, le 29 brumaire.*

On continue à recueillir sur les côtes des isles de la Zélande & sur celles de la ci-devant Flandres des débris de vaisseaux naufragés & des cadavres. On a déjà inhumé dix à douze matelots appartenant à différentes nations; ce qui fait présumer que beaucoup de bâtimens marchands neutres ou amis ont péri depuis le détroit de Calais jusqu'à l'embouchure de l'Esaut. Depuis l'ouragan du 18, les Anglais ont entièrement disparu de l'embouchure de la Meuse & de la côte septentrionale de l'isle de Walcheren, où plusieurs de leurs vaisseaux étoient en croisière avant cette fatale journée.

*De Paris, le 1<sup>er</sup> frimaire.*

Le premier consul a fait écrire, par le citoyen Bénézech, conseiller d'état, une lettre de satisfaction au citoyen Sarrette, directeur du conservatoire de musique, sur les progrès des élèves de cet établissement. Le premier consul ayant particulièrement remarqué, dans l'exercice du 15 brumaire, la citoyenne Ribou qui chanta un air de Pasiello, & le citoyen L. F. Henry qui chanta un air de Satchini, & le citoyen Gasse qui remplit la partie de premier violon d'orchestre, s'est fait donner des renseignemens sur l'état de fortune de ces intéressans élèves, & leur a fait remettre à chacun une somme de 500 francs à titre d'encouragement. Cette récompense leur a été délivrée avant-hier par le directeur du conservatoire, en présence de tous les élèves réunis. Les émules de ces jeunes artistes ont applaudi, avec les plus vifs transports, à cette marque de satisfaction du premier consul.

— Huit cents hommes d'infanterie de la garde des consuls, toute sa cavalerie & son artillerie, ont reçu ordre de se tenir prêts à partir aujourd'hui. Une partie des équipages du premier consul est partie hier, & tout le monde est convaincu qu'il est parti lui-même ce matin. Ce départ ne peut rester

long-tems un mystère , si tant est qu'on ait voulu en faire un , ou même qu'il ait eu lieu.

— On croit qu'il y a déplacement parmi les généraux , & que le général Moreau commandera en Italie ; mais ce n'est jamais sans hésitation qu'on avance de pareilles conjectures , qui sont souvent démenties le lendemain sans réplique.

— Le travail du code civil est presque entièrement achevé. Le conseiller d'état Portalis est chargé d'en faire le préambule. On peut croire qu'un des hommes qui s'est le plus distingué dans nos assemblées nationales , ne s'oubliera pas dans un sujet de cette importance.

— Le citoyen Chaptal en prenant le porte-feuille de l'intérieur , a confirmé la gratification annuelle de 2400 fr. accordée par le citoyen Lucien Bonaparte à Saint-Lambert. Il en a accordé une de 2000 fr. à l'estimable & célèbre Morellet , l'un des meilleurs & des plus utiles écrivains sous l'ancien & sous le nouveau régime. Un autre membre de l'ancienne académie française , qui a enrichi notre littérature de plusieurs ouvrages excellens ; & sur-tout de l'*Histoire de la rivalité de la France & de l'Angleterre*, le citoyen Gaillard , vient aussi de recevoir un brevet d'une pareille pension de 2000 francs.

— Le préfet de police vient encore de faire saisir , commune du Chenay , près Versailles , un énorme balancier , ainsi que beaucoup d'ustensils propres à fabriquer des piéces de monnaie. Ces objets dépendent de la fabrique de fausse monnaie saisie , peu de jours auparavant à Paris & à Vaugirard.

— On vient de nous assurer , mais nous ne garantissons pas la nouvelle , que le citoyen Frochet est nommé conseiller d'état , & remplacé par le citoyen Astier , dans la préfecture du département de la Seine.

— Le ci-devant abbé de Boulogne , l'un des plus éloquens orateurs du culte catholique , s'est chargé de prêcher l'avant à Saint-Roch.

— De tous les anciens maréchaux de France , on croit qu'il n'en existe plus que trois : savoir , Broglie , Ségur & Rochambeau. Les deux derniers sont en France.

— Le citoyen Peuchet observe , avec raison , qu'on ne tient point assez compte des substances minérales dans le bilan du commerce de France , s'il est vrai , comme il l'assure que , dans les années d'activité , l'importation de ces substances s'élevait à 42,256,000 fr. , & leur exportation à 8,676,000 fr. ; ce qui sembloit nous appauvrir annuellement d'une somme de 33,580,000 fr. ; mais comme nous payons ces 42 millions avec les objets de nos fabriques , nos vins , nos eaux-de-vie , nos huiles & nos denrées coloniales , nous ne perdons point notre or , & l'industrie nationale y gagnait beaucoup d'activité. On ne sera pas fâché d'apprendre qu'en 1787 , il y eut pour 15,624,491 fr. d'importations en fers & aciers ; 5,788,209 fr. d'exportations ; en cuivre , laiton & vitriol , pour 14,638,325 fr. d'importations , & 1,460,991 fr. d'exportations ; en plomb , pour 4,567,842 fr. d'importations , & pour 283,506 fr. d'exportations ; en charbon de terre , pour 5,564,778 fr. d'importations , & pour 611,556 fr. d'exportations.

— Le ministre de la marine a ordonné qu'on interceptât toute communication entre les côtes de France & les îles de Jersey , Guernesey & Saint-Marcouf ; ce qui pourroit accréditer le bruit que la maladie de Cadix s'est répandue dans

ces îles ; & quand ce bruit seroit faux , il seroit toujours bon d'en écarter jusqu'à la peur : car c'est le cas , ou jamais , de dire qu'il vaut mieux prendre trente précautions inutiles que d'en négliger une nécessaire.

— Nous avons annoncé que Louis Bonaparte devoit aller voir le prince Henri , à sa belle maison de Reinsberg. Nous apprenons aujourd'hui qu'il en a reçu l'accueil le plus distingué ; le prince qui avoit été prévenu de son arrivée lui avoit préparé une fête.

#### LITTÉRATURE.

##### Fin de la lettre sur les MÈRES RIVALES (1).

En lisant ce titre de *Mères Rivales* , on croit d'abord qu'il s'agit d'une rivalité d'amour , & l'on se trompe. Amitié , amour filial , conjugal , maternel , tout se trouve dans ce roman , excepté l'amour ; ou , si on l'y aperçoit en passant , on le voit coupable ou malheureux. Madame de Genlis a pris à tâche de le décréditer , elle en dit beaucoup de mal , mais il ne suffit pas d'accuser. D'ailleurs , il ne faut pas médire , même du diable , disoit une vieille mademoiselle de Lamignon , il ne faut calomnier personne , pas même l'amour , diront les gens les plus sévères , & c'est une véritable calomnie que de prétendre , comme le fait madame de Genlis , que le souvenir de l'amour le plus légitime ne laisse que des regrets. Il y auroit peut-être de la prudence à ne pas attaquer celui-là , & ce devoit être assez que de nous dégoûter de l'autre.

Est-il aussi bien certain que cet amour conjugal , qui ne ressemble en rien à l'amour , procure à Pauline plus de bonheur que ne l'auroit pu faire un amour auquel ne ressemble malheureusement pas celui de tout le monde ? Mais tel que Pauline pouvoit le sentir & l'inspirer , il lui eût fait verser plus de larmes , mais comme il auroit su les essuyer ! L'amitié n'excuse pas la méfiance ; l'amour pardonne tout , comme il se fait tout pardonner ; & n'est-ce pas un bonheur que de pouvoir pardonner toujours ? Enfin , passion pour passion , celle-là en vaut bien une autre ; & si ce qu'à dix sept ans Pauline n'a point éprouvé pour un mari aimable & jeune , elle le retrouve à trente ans pour une fille qui n'est pas la sienne & qu'elle pourra perdre bientôt , on ne voit pas qu'elle ait beaucoup gagné au change.

Mais le roman a répondu à tout , car il intéresse , il touche & amuse ; on pourroit même dire qu'il instruit , car on y trouve des observations vraies , une morale utile , bien que par fois un peu sévère. Les caractères y sont bien tracés ; celui de la comtesse présente un ensemble aussi parfait que piquant : celui de Pauline offre peut-être plus de difficultés. La vertu sans tâche , sans exaltation comme sans faiblesse , n'est pas plus aisée à saisir qu'à soutenir , & celle de Pauline semble fléchir quelquefois sous le poids des obligations qui lui sont imposées. L'histoire de M. du Resnel fait de la peine ; on n'aime pas qu'un homme tel que lui joue le rôle d'un mari cochant & dupé. Enfin , on trouve qu'il falloit ne pas introduire sur la scène un libertin consommé , qui , pour séduire une femme vertueuse qu'il n'a vue qu'une fois , n'imagine pas de moyen plus sublime que de la surprendre la nuit dans son jardin ; ou bien reprendre moins sévèrement quelques exagérations de fatuité , que dans l'un de ses contes Marmontel prête à un jeune homme qu'il y fait paroître. On croit qu'après avoir refusé tout naturel , toute sensibilité au *Voyage Sentimental* , & critiqué la *Prise de Tabac du père Laurent* , il ne faudroit pas faire dire à son héroïne , en passant d'une inconnue qu'elle rencontre à la promenade , nous avons déjà fait connoissance ; nous nous étions regardés. On pense qu'il vaudroit mieux ne pas annoncer le *Traité des Sensations* , de Condillac , comme la plus mauvaise & la plus ennuyeuse des productions de son siècle , & jager sur le même ton les ouvrages de d'Alembert.

Mais c'est bien peu de chose que ces observations à faire sur quatre volumes d'un intérêt pressant , bien qu'il soit fondé sur des événemens mystérieux , plutôt que sur aucune situation touchante , mais où l'intrigue est bien nouée , bien conduite jusqu'à la fin ; où tous les sentimens doux se trouvent exprimés avec une chaleur bien rare ; enfin où l'on reconnoît à chaque instant madame de Genlis , où l'on retrouve cette vivacité de peinture , cette vérité de portraits , cette fécondité de détails qui la caractérisent. Quant au style , c'est aussi le sien , toujours noble , clair , élégant , un peu uniforme ; ce qui fait dire de madame de Genlis comme on le doit d'une actrice qui jouoit avec plus de sagesse que de mouvement : elle est toujours bien ; jamais mieux.

(1) Voyez la feuille du 30 brumaire.

## T R I B U N A T.

Séance du 1<sup>er</sup> frimaire.

On fait lecture du procès-verbal & de la correspondance ; cette dernière contient l'hommage d'un écrit sur le meilleur mode de contribution, par le citoyen Michel, & d'un projet de code de jurisprudence, par le citoyen Tardiveau, pere.

Le tribunal ordonne la mention au procès-verbal.

On procède au renouvellement du bureau : Thiessé est nommé président à l'unanimité des suffrages, moins quatre. Les secrétaires sont les tribuns Gallois, Adet, Goupil-Préfeln & Perrau.

L'ordre du jour appelle la discussion de diverses motions d'ordre ; mais aucun orateur n'est prêt à prendre la parole.

Girardin demandoit qu'on ne levât pas la séance, mais qu'on la suspendit, le tribunal devant recevoir un message qui lui annoncerait l'installation du corps législatif ; mais le tribunal s'ajourne à tridi.

## C O R P S L É C I S L A T I F.

Séance du 1<sup>er</sup> frimaire.

La séance s'ouvre à midi & demi, au bruit de plusieurs salves d'artillerie.

Le ministre de l'intérieur, précédé de deux huissiers, étoit déjà entré & attendoit les législateurs.

Ils paroissent, précédés des huissiers, des messagers d'état, & presque tous en grand costume. Le doyen d'âge monte au fauteuil, & les membres les plus jeunes vont siéger au bureau comme secrétaires.

Le ministre de l'intérieur a la parole. La première session du corps législatif, dit-il, a posé les bases de l'organisation sociale, la seconde va les affermir. C'est à lui seul qu'il appartient, par sa sagesse, de fixer les destinées de la république. Que ne doit-on pas espérer aujourd'hui, après tant d'heureux présages de la félicité publique, & tant de garans qui lui ont été donnés par le gouvernement ? L'espace qui s'est écoulé depuis le 18 brumaire a été rempli par tant d'éclat, qu'on diroit que plusieurs siècles de gloire ont lui sur la France. Tous les citoyens bénissent le gouvernement pour le bien qu'il a fait, & tous jouissent encore d'avance de celui qui lui reste à opérer. Les souvenirs fâcheux s'effacent, les divisions s'éteignent, la sécurité remplace l'inquiétude. Quel doux & brillant avenir s'ouvre donc pour la république ! Illustre par les arts, grande par les victoires, heureuse par les vertus, elle est appelée, sous vos auspices, à tous les genres de gloire & de prospérité.

Le ministre, après ce discours, se retire.

Le président d'âge déclare alors que la session est ouverte, & que le corps législatif est provisoirement constitué. *Vive la république !* s'écrie-t-il ensuite, & ce cri est répété par tous les membres.

Le président reprenant la parole, invite le corps législatif à procéder à la nomination définitive du bureau.

Un secrétaire fait l'appel nominal. Le résultat du scrutin donne pour président Chatry-Lafosse, & pour secrétaires, Bréard, Gossuin, Crochon & Pémartin.

Le corps législatif déclare aussitôt qu'il est définitivement

constitué, & arrête qu'il en sera donné avis par un message au sénat conservateur, au tribunal & aux consuls.

Le président, Chatry-Lafosse, prononce un discours dans lequel rappelant tous les grands événemens qui ont signalé le tems qui s'est écoulé depuis la dernière session du corps législatif ; il rend hommage à la valeur des armées, aux prodiges qu'elles ont opérés, à la sagesse du gouvernement qui a su, en peu de mois, restituer à la république ce grand caractère qui la rend à tous respectable au-dehors & chérie dans l'intérieur.

*Vive la république !* s'écrie-t-il à son tour en finissant, & tous les membres se lèvent en répétant cette acclamation.

On demande l'impression de son discours ; cette proposition n'a pas de suite.

Trois orateurs du gouvernement, les conseillers d'état, Champagny, Cretel & Berlier, sont introduits.

Le citoyen Champagny, l'un d'eux, obtient la parole. C'est une époque solennelle, consacrée, dit-il, chez tous les peuples libres, que le jour où se réunissent leurs législateurs. Le gouvernement a voulu marquer lui-même parmi nous cette époque, en vous exprimant ses vœux. Combien la France est changée depuis un an ! Triomphante au dehors, elle jouit encore dans l'intérieur du bienfait d'une administration sensiblement améliorée ; elle voit dans le bien qui s'est fait le présage & le garant du bien qui se fera. Cet heureux changement, citoyens législateurs, c'est à la sagesse de vos délibérations, c'est à l'accord qui regne entre toutes les autorités, qu'on les doit. Que cette sagesse, que cet accord les affermissent ; que l'ennemi désespérant de nous diviser, désespere aussi de nous vaincre. Tels sont les sentimens du gouvernement, & vos travaux concourront à ce que ces vœux se réalisent.

Le citoyen Champagny descend alors de la tribune & se retire avec les autres orateurs du gouvernement.

On demande l'impression de son discours ; cette proposition n'a pas de suite.

Un membre de la commission des inspecteurs demande à être entendu demain en son nom.

Le corps législatif arrête qu'il sera entendu demain à midi.

Un secrétaire donne ensuite lecture de lettres de plusieurs membres qui, pour cause de maladie, n'ont pu se rendre à leur poste, & la séance se leve.

Bourse du 1<sup>er</sup> frimaire.

Rente provis., 21 fr. 50 c. — Tiers consol., 31 fr. 45 c. — Bons  $\frac{2}{3}$ , 1 fr. 50 c. — Bons d'arrérage, 86 fr. 00 c. — Bons pour l'an 8, 94 fr. 00 c. — Syndicat, 00 fr. 00 c. — Coupures, 84 fr. 00 c.

*Manuel alphabétique* des maires, de leurs adjoints & des commissaires de police ; contenant le texte ou l'analyse des loix & réglemens relatifs aux fonctions dont ils sont chargés ; 2 vol. in-8°. br. Prix, 6 fr., & fr. de port 3 fr. A Paris, chez Garnery, libraire, rue de Seine, ancien hô tel Mirabeau.

*Manuel des contribuables*, ou recueil contenant les loix fondamentales sur les contributions directes, & les patentes, adaptées au nouveau régime, avec les instructions & circulaires du ministre des finances, in-8°. Prix, 2 fr., & 2 fr. 50 cent. franc de port. A Paris, chez Rondonneau, au dépôt des loix, place du Caroussel.